



Mais de quel modèle parlent-ils ?



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Plusieurs sensibilités se sont exprimées à l'occasion du débat sur la structure des allocations 2018 et c'est une bonne chose : le débat contradictoire est la seule façon d'avancer, de dépasser les intérêts personnels ou catégoriels pour se rapprocher de l'intérêt général.

Considérant que l'obligation de baisser les allocations constituait la démonstration de l'échec du modèle français, certains voulaient – et veulent encore – remettre en cause notre système pyramidal qui permet pourtant à un petit nombre de chevaux –les meilleurs– de participer à des épreuves de haute sélection dont le financement vient pour l'essentiel des courses de niveau plus faible mais plus propice à la prise de paris à forte marge.

Vendredi 1 er. décembre 2017 - N°192

Sans cette base de chevaux –et donc de propriétaires pour les entretenir– le système tel qu'il fonctionne actuellement ne pourrait que s'écrouler, du bas vers le haut.

Le modèle est-il en cause ?

Sur la base du modèle actuel, les allocations ont considérablement augmenté depuis 1996 et de manière régulière chaque année –à l'exception des 5 % obtenus en 2012– après, précisément, l'exception de 1996, année où, sur la base d'un protocole pluriannuel passé avec l'État, une réduction de 5% avait été appliquée. Le conseil d'administration de France Galop présidé par Jean-Luc Lagardère avait alors préservé scrupuleusement les équilibres. C'est cette baisse homothétique pour toutes les catégories qui a ensuite permis cette phase de croissance de 85 % au profit des propriétaires (et donc des entraîneurs) et des éleveurs français.

L'effort demandé en 2018 aux acteurs de la filière viendrait-il d'un modèle subitement devenu structurellement inadapté ? Je ne le crois pas.

La formidable croissance des revenus des paris a trouvé sa limite en 2010. Basée sur un calendrier national et une augmentation de l'offre, portée par les images d'Equidia, elle a alors connu une crise de croissance assez normale. Mais la pause est intervenue au moment de l'ouverture des jeux et paris en ligne. La perte de notre monopole pour le mutuel hippique pris en digital a été un choc.



Mais c'est surtout le monopole donné de fait à la Française des Jeux pour les paris sportifs à la cote qui a bouleversé les termes du marché.

La Loi de 2010 avait envisagé la déstabilisation de ce marché et promis des corrections pour rétablir les équilibres le cas échéant. C'est à ce niveau, et avec le législateur, que nous devons travailler. Ne pas replacer le marché des paris hippiques dans le cadre général du marché des jeux en France serait faire preuve d'un autisme destructeur. Il faut élever le débat à ce niveau-là plutôt que d'envisager une autodestruction d'un modèle qui a fait ses preuves.

Dans ce cadre, bien sûr, le PMU doit relever de nouveaux challenges avec innovation et souplesse pour conquérir de nouvelles cibles rajeunies et probablement féminisées. Dans ce cadre, notre GIE, mais aussi les sociétés de courses et leurs organismes communs, doivent mener d'énergiques actions de productivité. En quelque sorte jouer sur les recettes (qui proviennent des paris) et sur les coûts.

Quel modèle alternatif ?

A l'occasion des nombreux débats, parfois vifs, auxquels j'ai pu participer, les défenseurs d'une remise en cause du modèle actuel ont eu le mérite d'être assez clairs, proposant un modèle radicalement différent.

Par exemple, s'agissant des indemnités de transport versées aux partants, certains estiment qu'un propriétaire doit pouvoir se passer d'une « subvention » de 200 ou 300 euros pour emmener son cheval sur

l'hippodrome. C'est oublier qu'en multipliant cette somme par trois ou quatre chevaux et par cinq ou six épreuves par an la « subvention » n'est pas forcément négligeable dans un bilan annuel. C'est surtout oublier que cette prime au partant est un élément central pour réunir des lots de 14 partants et plus, ceux qui assurent finalement la recette de l'ensemble : si les propriétaires n'engageaient que les premières chances, les champs se réduiraient. Pour ceux qui assurent la recette, moins de courses disputées, c'est la passion qui s'érode. Un bilan final entamé s'ajoutant, le propriétaire diminuerait le nombre de chevaux ou de parts de chevaux qu'il détient. Moins de propriétaires, ce serait une perte de substance pas facile à compenser pour l'ensemble de la filière.

Dans le même esprit, j'ai regretté tant de mépris pour ces courses de chevaux d'âge « qui encombrant notre programme » ... mais surtout qui, eux aussi, en assurent le financement. Croire qu'en procédant de la sorte on amènera les propriétaires à acheter des yearlings ou des 2 ans, c'est se tromper dangereusement.

Dans le modèle rêvé par certains, on organise le système autour de propriétaires riches et forcément moins nombreux et on fait sortir du système les plus faibles. Dans un premier temps, c'est le commerce international qui permettrait de créer une hypothétique valeur via les plus-values. C'est évidemment une illusion : quand on joue au mistigri, celui qui a le valet de pique en final est perdant. Le marché des chevaux de courses a bénéficié depuis 2008 de la croissance colossale des actifs (la

Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



capitalisation boursière mondiale a été multipliée par trois). Les boursiers ont coutume de dire que les arbres ne montent pas jusqu'au ciel. Les chevaux non plus, à l'exception évidemment de Pégase. Quand le marché baisse, la création de valeur est plus dure à trouver.

Si les courses de galop perdaient leur assise nationale, si elles se refermaient sur un nombre réduit d'acteurs, ces derniers accepteraient-ils finalement des pertes multipliées par une spirale de baisse des allocations ? En tout cas, les propriétaires et les éleveurs qui exercent leur passion dans le cadre d'un loisir ne pourraient pas suivre. Et, évidemment, il serait inutile d'espérer un meilleur partage de sort des profits du PMU avec l'État dans un cadre où les propriétaires et éleveurs de chevaux français ou entraînés en France supporteraient le plus gros des réductions d'allocations.

Les courses que j'aime

Je suis un turfiste passionné et j'aime avant tout les courses de haut niveau. Comme spectateur, je ne manque pas beaucoup des grandes réunions françaises et je me déplace volontiers sur les hippodromes anglais de plat comme d'obstacle. Le haut de la pyramide est le moteur de l'activité d'éleveur et de propriétaire. Mais le plaisir du propriétaire, c'est la féerie d'avoir un partant, quel que soit son niveau, le rêve de gagner.

Le modèle de financement des courses françaises, sans aucun conteste le meilleur du monde, passe par un équilibre de la pyramide

et d'acteurs jouant le jeu national. Le mépris affiché par certains pour les chevaux qui font tourner le système, et avant tout les courses de sélection et de pré-sélection, ce mépris pour les handicaps, qui sont si intéressants pour le pari, pour les chevaux d'âge, pour le marché des réclamers me semble tellement décalé et loin de la réalité.

Les courses sont pour certains un business. Je ne le conteste pas. Mais elles sont pour autant un loisir à tous les niveaux que les professionnels se doivent de servir. La fameuse création de valeur, c'est la somme des pertes des parieurs et des propriétaires. Un loisir se doit de rester raisonnable et accessible, pour l'ensemble des « clients » et, pour ce qui nous concerne, pour une forte base française. Nombre de propriétaires ou d'éleveurs que j'ai vu ces derniers jours encore à Auteuil à l'occasion des Assemblées des PP puis des AQPS sont souvent de ceux-là. La passion les anime mais le jour ou le rêve deviendra inaccessible, ils sortiront du système

C'est précisément pour éviter un repli sur soi, pour construire un avenir fondé sur le plus grand nombre, sur un équilibre plutôt que sur l'exclusion que je défends le modèle français, évolutif mais concret.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr